

Séance publique du 10 juillet 2006

Délibération n° 2006-3515

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **Liaison piétonne entre l'avenue Jean Jaurès et la place de la Convention - Révision de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville d'Oullins-quartier de la Saulaie, il a été décidé de réaliser une liaison piétonne permettant de raccorder le secteur commerçant de l'avenue Jean Jaurès aux équipements publics socio-éducatifs situés place de la Convention.

Par décision du Bureau en date du 17 novembre 2003, une autorisation de programme partielle, d'un montant de 65 000 € en dépenses et de 19 500 € en recettes, avait été individualisée pour la mission de maîtrise d'œuvre. La conception du projet a été réalisée en interne par la direction de la logistique et des bâtiments. Le 7 février 2005, une autorisation de programme complémentaire a été individualisée à hauteur de 345 594 € en dépenses, correspondant aux frais d'acquisition-démolition à effectuer pour réaliser cette opération.

Puis, par délibération en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé l'opération d'aménagement pour un coût global prévisionnel de 660 000 € TTC en dépenses et 285 234 € en recettes en provenance de l'ANRU, de la Région et de la Commune.

Le coût de l'opération a été réajusté, à la hausse, d'un montant de 50 000 € TTC correspondant à la création d'un mur en limite de la halte garderie qui jouxte le chemin (en remplacement d'un grillage prévu initialement), demandé dans le cadre de la concertation, et au surcoût de construction d'un mur de soutènement (fondations à 2,5 mètres de profondeur liées aux caractéristiques géologiques du terrain).

De plus, le montant de la subvention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) avait été estimé initialement à 193 000 € alors que l'ANRU s'est engagée sur un versement de 132 000 € correspondant à un financement de 20 % du montant HT des travaux (au lieu d'un financement de 35 % envisagé lors du dépôt du dossier de subvention).

La charge nette pour la Communauté urbaine est ainsi portée de 374 766 € à 485 766 € TTC, soit + 111 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 29 mai 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification du coût de l'opération d'aménagement de la liaison piétonne Jean Jaurès-Convention à Oullins qui est porté à 710 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Anru	132 000 €
- Région	70 234 €
- commune d'Oullins	22 000 €
- Communauté urbaine	485 766 €

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 881 - Oullins : liaison Jean Jaurès-Convention est complétée pour un montant supplémentaire de 50 000 € en dépenses et une réduction de 61 000 € en recettes, à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,